

Séance extraordinaire du 23 octobre 1892.

Le vendredi huit cent quatre vingt douze, le vingt-trois octobre, à midi, les membres du conseil municipal de la commune de Cambiers se sont réunis extraordinairement, au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de M^r le Maire, pour l'urgence. Étaient présents: M^r Chevret, maire, Carpyot, Derey, Perrin, de Lasfonds, adjoint, Deluchat jeune, & Piroz. Lesquels forment la majorité des membres en exercice & peuvent valablement délibérer.

Absents: M. M. Duchet, Deluchat jeune, & Piroz.

M^r Carpyot a été élu secrétaire & a accepté. M^r le Maire expose au Conseil que

N^o 177.

Reconnaissance
des chemins
ruraux.

lors du classement de reconnaissance des chemins ruraux en 1884, fait dans la commune de Cambiers à la suite de la délibération du conseil municipal du 11 mai 1882, et de la décision de la commission départementale du 9 février 1884, plusieurs chemins ruraux qui méritaient d'être reconnus ont été oubliés, notamment celui du Chalard Haut à la marque du manne blanc, sur d'une longueur approximative de 1700 mètres et d'une largeur de 3 m.

La reconnaissance de ce dit chemin est urgente d'une nécessité absolue, d'un des propriétaires riverains ayant rétroci à un point tel que les autres propriétaires ne peuvent s'en servir & conséquemment n'ont plus de voie de communication à leur disposition.

Le Conseil, unanime à reconnaître & à déclarer état de choses, se joint à M^r le Maire pour prier M^r le Préfet de Vallauris d'interrompre sans délai aucune prorogation que permette la reconnaissance du chemin en question, & de reconnaître ceux qui existaient précédemment puisque ce chemin est porté sous le N^o 26 dans le tableau général des chemins ruraux dressé en 1840 & prendre ensuite l'avis nécessaire pour faire respecter les droits de tous.

Fait & délibéré le jour, mois & an que dessus, et ont, les membres présents, signé après lecture faite.

Carpyot L. de Lasfonds & P. Perrin P. Piroz
P. Deluchat S. Chevret Chevret